

LE MOT DU MAIRE :

Mais où se trouvent nos libertés dans cette période si complexe ?



Restons vigilants, protégeons nos proches, les personnes vulnérables. Encourageons notre personnel soignant à continuer leur engagement auprès des malades.

Prenons soin des uns et des autres, par téléphone, par tous les moyens de communication qu'il nous reste : le téléphone, les tablettes, les balcons.

Gardons le masque lorsque la distanciation n'est pas possible.

Mais surtout, gardons le moral lors de cette période morose. Nous avons la chance d'habiter un joli village de moyenne montagne d'où nous pouvons voir de beaux paysages avec de belles couleurs d'automne, particulièrement marquées cette année.

Gardons surtout une liberté de pensée, une liberté d'expression et j'en profite pour vous remercier à nouveau d'avoir été si nombreux pour l'hommage à Samuel PATY.

Profitons de ce temps pour se cultiver et pour lire. Prenons du recul par rapport à ces incertitudes. Prenons le temps d'écouter de la musique, d'écouter nos oiseaux, d'observer nos animaux.

Soyons heureux d'accueillir de nouvelles personnes à Saint-Romain-de-Lerps. Réjouissons-nous de voir s'embellir notre groupe scolaire, notre Pic porteur de bon air et de liberté.

Mobilisons-nous de façon astucieuse pour garder l'espoir de jours meilleurs.

REPAS DES AÎNÉS :

Cette année, à notre grand regret, la cérémonie des vœux ainsi que le repas des aînés n'auront certainement pas lieu en raison de la crise sanitaire.

Nous réfléchissons à la mise en place de colis ou de repas, à récupérer en mairie ou déposés à domicile en collaboration avec les commerçants Lerpois.

Pour nos aînés qui le souhaitent, merci de vous faire inscrire en mairie avant le 15 décembre auprès du secrétariat.

Rappel :
les bénéficiaires du repas offert par le CCAS doivent avoir 65 ans et plus.



COMITÉS CONSULTATIFS

ANNE SIMON
MAIRE

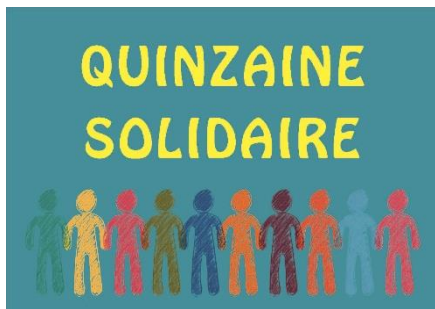
► Depuis le mois de septembre, plusieurs dates de rencontre ont été fixées pour mettre enfin en place les comités consultatifs (*Vivre Ensemble, Vie Locale, Communication, Environnement*).

► Les responsables de chaque comité ainsi qu'une vingtaine de candidats devaient se réunir début octobre puis mi-octobre... La crise sanitaire est passée par là. Ce n'est que partie remise ! A voir si on peut commencer prochainement en fonctionnant en visio ??

COMITÉ DE RÉDACTION :

- Anne SIMON
- Anne-Laure FOUREL
- Matthieu CRISPIN
- David DIETRICH
- Sylvain GALAN
- Jonathan SARRAZIN

ÇA S'EST PASSÉ...



61 kg
récoltés sur
St Romain
de Lerps

- Du 28 septembre au 9 octobre a eu lieu la **quinzaine solidaire** organisée par le Relais alimentaire de Saint-Péray.
- Les **familles des 2 écoles** ont pu déposer dans des cartons prévus à cet effet les denrées destinées aux personnes dans le besoin.
- **Merci à tous pour votre participation !**



- Initié par l'ancienne municipalité, un **nouveau jeu pour enfants** a été installé sur la bande communale jouxtant le lotissement des Cèdres. La nouvelle équipe a finalisé sa réalisation.
- Pendant le confinement et en accord avec la décision de la communauté de communes l'accès à tous les jeux reste ouvert.



Hommage à Samuel Paty

- Le mercredi 21 octobre à 19h, de nombreux Lerpsois, se sont rendus sur la place du village pour rendre hommage à Samuel Paty sauvagement assassiné le vendredi 16 octobre.
- Après un discours, lettre ouverte des journalistes, lu tour à tour par Anne SIMON et Isabelle MONTET, une minute de silence a été observée.
- Puis l'assemblée a entonné la Marseillaise.
- Symboliquement, la place de l'église a été baptisée « **Place de la Liberté** » et le platane qui la surplombe « **Arbre de la Liberté** ».
- Des applaudissements ont clôturé ce dernier hommage.



Défi Familles, une action Positive !

► Parmi les différentes initiatives inscrites dans le TEPOS (*Territoires à Energie Positive*), figure le **DEFI FAMILLES**.



- Cette opération lancée, par Arche Agglo et Rhône Crussol, s'adresse à tous les foyers désireux de changer leur comportement en matière énergétique, alimentaire et de production de déchets, de manière ludique, tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique et convivial.
- **Une famille du village a été sélectionnée.**

Cérémonie du 11 novembre 2020

► Le confinement nous a obligé à revoir l'organisation du 11 novembre par rapport à ce qui était prévu initialement un peu partout sur le territoire pour "marquer" plus encore les hommages qui n'ont pu être rendus cette année lors des autres commémorations.

► Ainsi, nous sommes revenus à une cérémonie en comité très restreint et sans public. Nous remercions vivement les seniors d'avoir respecté les mesures très restrictives imposées par la Préfecture.



COVID - 19 :

- **Dépistage** Covid-19 au cabinet infirmier de St Romain sur rendez-vous 06 64 03 72 05
- Le **port du masque** dans tout le département, à l'exception des personnes en situation de handicap, des enfants de moins de 11 ans (*recommandé pour les enfants de 6 à 11 ans*) et la pratique sportive (course à pied, vélo).
- **Rentrée scolaire** : le 2 novembre à 8h30. Port du masque obligatoire pour les élèves à partir de la classe de CP. Les parents doivent fournir 2 masques à leur enfant (*1 pour le matin 1 pour l'après-midi*).
- **Cantine** : fonctionnement habituel avec quelques aménagements. L'équipe municipale participe bénévolement à l'encadrement des élèves et au service des repas.
- **Services périscolaires** : ouverts aux horaires habituels.
- **Secrétariat de mairie** : ouvert aux jours et heures habituels.
- **Agence postale** : ouverte aux horaires habituels.
- **La bibliothèque** est fermée depuis le 30/10 et jusqu'à nouvel ordre. Un drive sera peut-être possible. Mais en l'absence de dispositions précises, ce service ne peut être activé à St Romain. Il est dès à présent en fonctionnement auprès des médiathèques de St Péray et Guilhaud-Granges.
- **Les déchetteries** de Rhône-Crussol restent dans l'immédiat ouvertes aux jours et heures habituels. (*Attestation de déplacement obligatoire*).
- **Déplacements** : Pour tous vos déplacements, vous devez être munis d'attestations. Des attestations "papier" sont disponibles gratuitement à l'accueil de Mairie.

NOUVEAU...



- Il y a quelques jours, une **boîte à livres** a été installée sur la place de la Liberté.
- Vous pouvez **déposer ou emprunter** de quoi lire selon vos envies.
- C'est **gratuit** et ouvert à tous, alors n'hésitez pas !



Lors de son allocution du 28/10/20, le Président de la République, Emmanuel MACRON, a annoncé et dressé les grandes lignes du re-confinement qui a pris effet le 29/10 à minuit. La commune reçoit régulièrement, via la Préfecture de l'Ardèche entre autres, des informations ou précisions.

Restez connectés : www.saint-romain-de-lerps.fr



Nos commerces, l'épicerie, le restaurant Chez Christine (Cantine) et la boulangerie restent ouverts avec quelques adaptations pour faire face à la crise sanitaire et toujours mieux nous servir...

Alors soutenons-les ! Consommons local !

AGIR POUR LA PLANÈTE ...

► Le Sytrad propose aux habitants de la Communauté de Communes de Rhône-Crussol des **composteurs de 345 L** en plastique recyclé au prix préférentiel de 30€.

► **Composter, c'est recycler** les bio-déchets afin de réduire les déchets et les coûts entraînés par leur traitement. C'est produire un **engrais naturel** riche en nutriments.



Réservez votre composteur
04 75 41 99 20
dechets@rhone-crussol.fr



(Limité à un composteur par foyer).

LOGEMENTS « FAMILLES » :

► S'agissant des 6 logements "Familles" construits par la société Habitat Dauphinois, il y avait le 13 octobre 2020, une commission d'attribution des logements à laquelle la Mairie a pu prendre une part active.

► Cette commission passée, deux familles se sont finalement désistées. Par l'intermédiaire du CCAS, nous avons proposé une nouvelle famille.

► Au moment où nous écrivons ces lignes, **il reste encore un logement vacant...**

► Nous profitons donc de ce bulletin pour faire passer l'information auprès de la population.

Vous pouvez demander un dossier auprès du secrétariat de Mairie. (Le bureau sera en mesure de vous accompagner pour remplir votre dossier)

► D'autre part, nous tenons à vous informer que le chantier des 8 logements "Seniors" vient de démarrer.

Nous encourageons les personnes qui seraient intéressées à se renseigner auprès du secrétariat de Mairie, qui là encore sera à même de vous aider à constituer votre dossier.



APPEL À CANDIDATURE :

► La Communauté de Commune Rhône-Crussol a lancé l'établissement de son Plan Local Urbanisme Intercommunal et Habitat à horizon 2040. L'établissement de ce PLUi-H se fera sur plusieurs années.

► Un Comité consultatif va être mis en place, il sera constitué d'élus et habitants volontaires.

L'équipe municipale ne souhaite pas désigner d'élus du conseil pour permettre aux citoyens de participer au projet et d'apporter un regard extérieur.

► Le PLUi-H est avant tout un document d'urbanisme, son but est de :

- Définir les orientations d'un projet d'aménagement du territoire avec les 13 communes dans le respect des diversités, des spécificités et des identités de chacune d'elles.
- Réglementer l'occupation des sols via la détermination de règles de constructions applicables à toutes les communes. Il remplacera à terme les documents d'urbanisme (PLU) communaux.
- Déterminer une politique et des objectifs en matière d'habitat durable et solidaire répondant aux besoins actuels et futurs de Rhône-Crussol.
- Prendre en compte et articuler des thématiques diverses : agriculture, biodiversité, développement économique, habitat, mobilité, tourisme, paysages, patrimoine.

► C'est pourquoi si vous avez envie d'être l'un de nos représentants nous vous invitons à postuler à la mairie soit :

- par mail à urbanisme@saint-romain-de-lerps.fr
- soit par courrier.

► La nomination de ces 2 représentants sera faite lors du prochain conseil municipal de décembre.



INFOS PRATIQUES :

CONTACT

Mairie
20 chemin du Pic
07130 Saint-Romain-de-Lerps
TÉL: 04 75 58 50 93
mairie@saint-romain-de-lerps.fr
www.saint-romain-de-lerps.fr

HORAIRES D'OUVERTURES PUBLIC

Lun. Mar. Merc. Sam. : 9h - 11h
Jeudi : 16h - 18h

PERMANENCES DES ÉLUS :

Tous les samedis de 10h à 12h
ou sur RDV pris auprès du secrétariat.



AU SUJET DU POULAILLER ...

► Le 21 décembre 2019 le GAEC DES MAYOSOZI déposait en mairie de Saint Romain de Lerps une demande de permis de construire pour l'édification d'un poulailler au Serre-Long.

► En réponse à cette demande, un arrêté de refus a été rendu par l'ancienne municipalité le 9 juin 2020.

► Le 15 juillet 2020, le pétitionnaire formulait un recours gracieux contre cet arrêté.

► Conformément aux engagements pris, la nouvelle équipe municipale a entrepris les démarches de règlement de ce dossier en organisant les rencontres suivantes :

- 27/07/2020 : rencontre avec le bureau et certains membres du collectif « Serre-Long »
- 01/08/2020 : rencontre avec le GAEC DES MAYOSOZI
- 10/08/2020 : réunion tripartite organisée ente le pétitionnaire, le collectif et les adjoints en charge du dossier.

► En parallèle, des rencontres ont été organisées avec les gestionnaires des réseaux (Syndicat des Eaux, Veolia, SDE, CCRC)

► Forts des renseignements acquis lors de l'ensemble de ces entrevues, il a été décidé d'émettre, en date du 07/09/2020, un avis de rejet du recours gracieux.

► Cet avis de rejet a été soumis au contrôle de légalité de la Préfecture ; au cours de la rencontre alors organisée en Sous-Préfecture le 01/10/2020, Monsieur le Sous-Préfet nous a informé de l'absence de notification de l'arrêté du 9 juin 2020 et donc de l'absence d'expiration du délai ouvert pour le contrôle de la légalité.

► Nous avons donc procédé à la notification de l'arrêté du 9 juin 2020 le jour même.

► Le 13 octobre 2020 en exécution du contrôle de légalité, Madame Le Préfet de l'Ardèche nous notifiait l'irrecevabilité de l'arrêté de rejet du 9 juin 2020.

► Face aux vives recommandations de la Sous-Préfecture et aux réels risques, que nous ne pouvions ignorer, de voir la commune condamnée à d'importantes sanctions pécuniaires (*dommages-intérêts, demande compensatrice de perte de subventions, intérêts légaux, frais de procédure*), et après échanges avec les services juridiques mis à notre disposition, nous avons pris la décision d'émettre un arrêté accordant le permis de construire, en date du 27 octobre 2020.

► Dans le cadre de la démarche de transparence toujours prônée par l'équipe municipale actuelle, il nous paraissait utile de vous informer de l'historique de ce dossier et des raisons qui nous ont conduit à prendre ces décisions.

